

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/97

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. DARGENTOLLE Georges), Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé (procuration de Mme DESSEX Martine), M. CAILLOT Alain, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS :

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme DESSEX Martine, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean, M. MARCELLAUD Didier, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. JAVERLIAT Louis

Objet : Bibliothèque de Saint Priest Ligoure : convention relative au fonds de concours de la Communauté de communes à la commune de Saint Priest Ligoure

Exposé :

Le Président rappelle que la commune de Saint Priest Ligoure réhabilite des locaux communaux qui accueillent le Comptoir et la bibliothèque associative attenante.

Après rénovation, la bibliothèque de Saint Priest Ligoure, intégrera le réseau de lecture publique intercommunal. La Communauté de communes se chargera d'équiper les locaux (fonds documentaires, mobilier, informatique) et assurera le fonctionnement de cet équipement et l'accueil des usagers.

Par délibération n°2024/22 en date du 5 mars 2024, le conseil communautaire a validé le principe d'une participation de la Communauté de communes à la rénovation de la partie bibliothèque via un fond de concours auprès de la commune de Saint Priest Ligoure, d'un montant maximal représentant 50% du reste à charge HT de la Commune déduction faite des subventions.

Il convient désormais de valider la convention régissant ce fonds de concours et ainsi d'en déterminer le montant maximum, selon le calcul suivant :

Coût HT de l'opération	206 556,91 €
Subvention Département	- 30 000,00 €
Subvention Etat (DRAC)	- 113 559,00 €
Reste à charge HT	62 997,91 €
Fonds de concours max. Communauté de communes (50%)	31 498,95 €

Délibération :

M. Simon CUILLERDIER, adjoint au Maire de la commune de Saint Priest Ligoure, ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le montant maximum du fonds de concours à la commune de Saint Priest Ligoure pour les travaux de rénovation de la bibliothèque de Saint Priest Ligoure, s'élevant à 31 498.95 € HT.
- **approuve** le projet de convention, annexée à la présente délibération, relative à ce fonds de concours, entre la Communauté de communes et la commune de Saint Priest Ligoure.
- **autorise** le Président à signer la convention concernant les modalités de versement du fonds de concours à la commune de Saint Priest Ligoure et tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

